

FICHE DE CANDIDATURE MONTE LIMAR COULEUR LAVANDE

13 et 14 juillet 2024

Date limite du dépôt des candidatures : 05 mai 2024

INFOS EXPOSANT/E

Nom structure :

Nom et prénom exposant/e :

Code postal + ville :

Téléphones (fixe et/ou portable) :

E-mail :

Savoir-faire : artisan et/ou créateur producteur revendeur amateur

Courte description des produits vendus et lien avec la lavande (seuls les produits annoncés seront autorisés à la vente) :

Barnum sur place : non oui, dimensions :

Intéressé/e par des informations sur les hébergements ? non oui

PIÈCES A FOURNIR

par e-mail, Wetransfer, ou Smash à laura.combrie@montelimar-tourisme.com
ou par courrier à l'office de tourisme

- Fiche de candidature remplie et signée au verso (règlement intérieur)
- 3 photos représentatives des œuvres ou produits en vente
- 1 photo du stand (critère requis : décoration florale lavande ou couleur lavande)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Copie de l'attestation d'affiliation à un organisme professionnel (Registre du Commerce, des Métiers, MSA, URSSAF...)
- Règlement selon les options choisies (voir rubrique Tarifs) et caution de 50 €

TARIFS

Choix emplacement sur 2 jours :

- 65 €** pour **3 mètres linéaires** sur 2 à 3 mètres de profondeur
- 80 €** pour **6 mètres linéaires** sur 2 à 3 mètres de profondeur
- 115 €** pour **9 mètres linéaires** sur 2 à 3 mètres de profondeur

Aménagement de stand au choix :

- Apport personnel de 2 pots de lavande fraîche pour la décoration
- 12 €** pour la réservation de 2 pots de lavande fraîche auprès de l'office de tourisme
- 5 €** de participation forfaitaire aux frais d'électricité



Signature au dos

Office de Tourisme Montélimar Agglomération

Allées Provençales, 1 Montée Saint-Martin - 26200 Montélimar - 04 75 01 00 20 - www.montelimar-tourisme.com

SIREN 825 125 065 00011 - APE 7990Z - Intracommunautaire FR 03 825125065 - Immatriculation Organisme de Voyages IM 026 17 0006

REGLEMENT INTERIEUR MONTEILIMAR COULEUR LAVANDE

13 et 14 juillet 2024

1. Inscription – L'Office de Tourisme Montélimar Agglomération (OT MA), organisateur, sera seul habilité à accepter les exposants, lesquels devront au préalable avoir fourni un dossier complet composé de :

- La fiche de candidature remplie et signée ;
- Chèque de droits d'inscription (montant à calculer selon les options choisies : métrage, pots de lavande, électricité) ;
- Chèque de caution de 50 € (détruit à l'issue de la manifestation sous réserve du respect du règlement intérieur, des horaires et dates du marché par l'exposant) ;
- 3 photos représentatives des œuvres/produits à la vente ;
- 1 photo du stand (décoration florale lavande ou couleur lavande) ;
- Copie de l'attestation d'affiliation à un organisme professionnel (Registre du Commerce, des Métiers, MSA, URSSAF...);
- Attestation d'assurance responsabilité civile et de vol sur votre stand, datée aux jours de la manifestation.

Date limite de candidature : **05 mai 2024.**

A envoyer par e-mail, Wetransfer ou Smash à
laura.combrie@montelimar-tourisme.com
ou par courrier à l'OT MA

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Par chèque, à l'ordre de la « Régie de recettes 402301 », à envoyer par courrier à l'OT MA ;
- Par virement (envoi du RIB sur demande) ;
- Par CB et espèces au bureau d'information touristique de Montélimar.

2. Engagement – Toute inscription vaut engagement de l'exposant candidat et implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement intérieur.

3. Sélection – Un comité de sélection se réunira courant mai afin de procéder à la sélection des exposants. L'OT MA s'engage à répondre à chaque exposant candidat jusqu'au 31 mai au plus tard. Les critères de sélections portent sur le lien des œuvres et/ou des produits avec les thèmes suivants : lavande et végétal, artisanat d'art et création, productions artisanales. Seules les candidatures retenues pourront prétendre à l'occupation du domaine public lors de la manifestation. **Pour toute absence non justifiée avant le 05 juillet 2024, la caution sera encaissée.**

4. Le Jour J – Les exposants sélectionnés devront se présenter au stand de l'OT MA sur le marché, localisé boulevard Marre Desmarais sur le parking des Allées Provençales, le samedi 13 juillet **entre 7h30 et 8h30** afin de recevoir leur numéro d'emplacement. Une fois leurs marchandises déchargées, les exposants devront stationner leur véhicule en dehors de la manifestation (liste des parkings gratuits communiquée par l'OT MA).

Ouverture du marché au public le samedi et le dimanche de 9h30 à 19h00. **En cas de non-présentation le 13 juillet 2024, caution et frais d'inscription seront encaissés.** Démontage des stands à partir de 19h00 le dimanche 14 juillet, pas avant.

5. Statut exposant – L'exposant s'engage à mettre à la disposition des autorités compétentes tous les justificatifs relatifs à l'existence des déclarations professionnelles et fiscales liées à l'activité de l'exposant. Conformément à la législation en vigueur relative aux "amateurs" : "La participation des vendeurs occasionnels revêt d'un caractère exceptionnel et se limitera à deux manifestations par an".

6. Emplacement – L'emplacement nu attribué à chaque exposant est d'environ 2 à 3 m de profondeur. Les emplacements sont attribués par roulement et pas forcément reconduits d'une année à l'autre. Les exposants sélectionnés devront respecter les consignes d'alignement imposées par l'OT MA. **Le stand devra être décoré par l'exposant avec de la lavande ou la couleur lavande.** Les parasols publicitaires sont interdits.

7. Marchandise – Montélimar Couleur Lavande a un caractère purement artistique et artisanal. L'OT MA se réserve le droit de refuser les articles ou ornements qui ne lui sembleraient pas conformes à l'orientation souhaitée.

8. Responsabilité – L'OT MA ne pourra être tenu pour responsable des dommages causés à des personnes ou objets et décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradations ou d'annulation, y compris en cas d'intempéries. Les exposants doivent assurer par eux-mêmes les risques ou dommages pouvant être causés à leurs biens. Un gardiennage nocturne des stands est prévu du samedi 13 juillet à 20h00 au dimanche 14 juillet à 9h00. Aucun stand ne devra être démonté le samedi 13 juillet au soir. Les exposants sont invités à se munir de bâches ou de tout autre dispositif pour couvrir et sécuriser leur stand.

9. RGPD – L'inscription à cette manifestation induit l'acceptation de la conservation de vos données dans le fichier d'exposants de l'OT MA pour de futures manifestations. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, l'exposant bénéficie du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données le concernant, qu'il peut exercer auprès du responsable du traitement des données de l'OT MA (virginie.saporito@montelimar-tourisme.com). L'exposant dispose également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

10. Ajustement – L'Office de Tourisme se réserve le droit d'adapter ce règlement en cas de contraintes sanitaires spécifiques non connues au jour de la rédaction de celui-ci.

Bon pour accord,

Fait le

Signature

Office de Tourisme Montélimar Agglomération

Allées Provençales, 1 Montée Saint-Martin - 26200 Montélimar - 04 75 01 00 20 - www.montelimar-tourisme.com

SIREN 825 125 065 00011 - APE 7990Z - Intracommunautaire FR 03 825125065 - Immatriculation Organisme de Voyages IM 026 17 0006